

Envoi par courriel et par télécopieur : 819 477-3312

Monsieur Daniel Brien  
Directeur général  
WM Québec inc.  
25, rue Gagnon  
Saint-Nicéphore (Québec)  
J2A3H3

Québec, le 29 juin 2012

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à  
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) DQ6 (questions nos. 1 à 5)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue dernièrement sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous adresse les questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 juillet prochain, compte tenu du calendrier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. M. Pierre Légaré, AECOM

p.j. Annexe de questions

## Annexe de questions

### **1- La provenance des matières résiduelles selon les années**

Vous nous avez fourni, par région et par MRC, la provenance des matières résiduelles enfouies à Saint-Nicéphore (documents déposés DA2 et DA3). Ce portrait correspond à la situation de l'année 2008.

Par ailleurs, dans un document portant sur l'enfouissement de ses matières résiduelles, la CMM nous montre que les quantités qu'elle achemine à Saint-Nicéphore ont beaucoup fluctué entre 2006 et 2011 (document déposé DB20, p. 4).

- **Afin de rendre compte de ces fluctuations interannuelles dans le portrait des tonnages enfouis, pourriez-vous nous fournir un tableau de la provenance par région administrative des matières résiduelles reçues à Saint-Nicéphore pour chacune des années de 2006 à 2011.**

### **2- L'usage post-fermeture du terrain**

En présentant le projet d'agrandissement, vous avez précisé que « à la fin de l'exploitation, il est possible de récupérer le terrain pour en faire une utilisation future [...] à déterminer » (M. Yves Légaré, DT1, p. 19).

- A- **Sur la base de l'expérience acquise par Waste Management dans la gestion de lieux d'enfouissement à travers l'Amérique du Nord, pourriez-vous nous indiquer quels sont les usages possibles du terrain après la période d'exploitation de lieux d'enfouissement de nature comparable ?**
- B- **Et combien d'années après la période d'exploitation des cellules ces usages deviennent-ils possibles ?**
- C- **Pourriez-vous nous fournir quelques exemples de cas analogues.**

### **3- L'évolution des débits de lixiviat**

La figure 4.10 de l'étude d'impact présente l'évolution du débit de biogaz produit depuis 1984 jusqu'en 2060 en tenant compte à la fois des phases existantes 1 et 2 et des phases proposées 3A et 3B.

- **Pourriez-vous produire une figure similaire pour illustrer l'évolution des débits de lixiviat générés et captés pour les phases existantes du lieu d'enfouissement ainsi que par les phases d'agrandissement proposées.**

**4- Le projet de CVER à Sainte-Sophie**

Un des mémoires présentés à la commission a fait référence au projet de centre de valorisation environnemental des résidus qui accompagnait le projet d'agrandissement du LES de Sainte-Sophie par Waste Management en 2004 (mémoire DM23, p. 4 et 5).

- **Pourriez-vous nous préciser ce qui est advenu de ce projet et, si c'est le cas, expliquer ce qui en aurait empêché la réalisation.**

**5- Les superficies des zones de compensation**

Au tableau 2.3 de l'annexe 3B du document déposé PR5.1 (p. 23) qui porte sur les superficies de compensation, il est question d'une bande riveraine de 15 m.

**A- Précisez si la bande riveraine de 15 m a été calculée pour chacune les deux rives du cours d'eau (soit 30 m au total) ou bien pour l'ensemble des deux (soit 7,5 m pour chaque rive).**

**B- Pour les zones 1, 2 et 3, indiquez également la longueur des cours d'eau considérés dans cette ligne du tableau.**